



Paris, le 30 Juin 2021
À 21 heures

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2021

DEUXIÈME CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE POUR CAUSE DE DÉFAUT DE QUORUM

Les actionnaires d'ADOMOS se sont réunis au 243 Boulevard Saint-Germain 75007 PARIS, sur avis de convocation publié le 28 mai 2021 au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (Bulletin n°64 – Annonce n° 2102244) et dans le journal d'annonces légales « Affiches Parisiennes » du 26 mai 2021, ainsi que par lettre de convocation adressée à tous les titulaires d'actions nominatives.

Dans le contexte de l'épidémie de Coronavirus (Covid-19), et en raison des mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre la propagation de ce virus, notamment l'Ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 et les décrets n°2020-1257 du 14 octobre 2020, n°2020-1310 du 29 octobre 2020 et n°2021-255 du 9 mars 2021, l'assemblée s'est tenue, à huis clos, hors la présence physique des actionnaires. Les modalités de participation et d'organisation de cette assemblée ont donc été adaptées en conséquence.

À cette date, le nombre total d'actions de la Société s'élevait à 30 960 513 pour 33 033 029 droits de vote.

Lors de cette assemblée générale, les actionnaires ayant valablement donné procuration au Président ou voté par correspondance, détenaient ensemble 247 042 actions et 416 057 droits de vote, soit 1,260% des actions ayant le droit de vote.

Le quorum de 1/5^{ème} des actions ayant le droit de vote nécessaire pour délibérer sur les projets de résolutions présentés en assemblée générale ordinaire, soit 6 192 103 actions ayant le droit de vote n'ayant pas été atteint, il n'a pas pu être procédé aux votes des résolutions figurant à l'ordre du jour.

[Ce défaut d'atteinte du quorum s'explique en partie par une réception tardive de pouvoirs et formulaires de vote par correspondance.](#)

En conséquence, le Conseil d'administration a décidé de réunir cette assemblée générale ordinaire annuelle sur seconde convocation au 243 boulevard Saint-Germain, 75007 Paris, 2^{ème} étage, pour le **19 juillet 2021 à 14h30**, qui se tiendra à huis clos, hors la présence physique des actionnaires, à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour, à savoir :

- Lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la Société au cours de l'exercice 2020 ;
- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et sur le gouvernement d'entreprise ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et du montant global des charges et dépenses visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts ; Quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Approbation des conventions règlementées visées à l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration dans le cadre d'un nouveau programme d'achat par la Société de ses propres actions ;
- Ratification de la cooptation de Monsieur Franck ROSSET en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur William BITAN, démissionnaire ;
- Prise d'acte de la cessation des fonctions d'administrateur de Madame Jeanne-Marie ROSSET ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs.

Le Conseil d'administration rappelle aux actionnaires les modalités de participation et de vote de cette assemblée, eu égard au contexte actuel lié au Coronavirus (COVID-19) :

Aucun actionnaire ne pourra assister physiquement à l'assemblée générale et ainsi voter en séance. A cet égard, aucune carte d'admission ne sera délivrée.

Les actionnaires sont donc invités à voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir.

Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration dûment renseigné devra être envoyé à l'adresse suivante : CACEIS Corporate Trust, service Assemblées Générales Centralisées, 14 rue Rouget de Lisle – 92862 Issy les Moulineaux Cedex 09. Les votes par correspondance ne seront pris en compte qu'à condition de parvenir trois (3) jours au moins avant la date de l'assemblée au siège social de la Société à l'attention du Président du Conseil d'administration ou à la société CACEIS Corporate Trust, service Assemblées Générales Centralisées, 14 rue Rouget de Lisle – 92862 Issy les Moulineaux Cedex 09.

Tout actionnaire donnant mandat à l'une des personnes mentionnées au I de l'article L.225-106 du Code de commerce devra transmettre à la société son mandat avec indication du mandataire au plus tard le quatrième jour précédant l'assemblée générale.

Le mandataire ne pourra représenter l'actionnaire physiquement à l'Assemblée. Il devra adresser ses instructions pour l'exercice des mandats dont il dispose, à Caceis Corporate Trust par message électronique à l'adresse électronique suivante : ct-mandataires-assemblees@caceis.com sous la forme du formulaire mentionné à l'article R.225-76 du Code de commerce, et ce au plus tard le quatrième jour qui précède l'assemblée générale.

Il est rappelé que les pouvoirs et les formulaires de vote par correspondance déposés en vue de l'assemblée du 30 juin 2021 restent valables pour cette nouvelle réunion dès lors que l'inscription ou l'enregistrement comptable des titres est maintenue.

Il est également rappelé que le texte des projets de résolutions inscrits à l'ordre du jour et présentés par le Conseil d'administration figure dans l'avis de réunion valant avis de convocation publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires du 28 mai 2021 (Bulletin n°64- Annonce n°2102244).

Adomos (ALADO, code ISIN FR0013247244), est un intervenant majeur de la distribution par Internet d'immobilier d'investissement locatif à destination du particulier. www.adomos.com

Contact : adomos@adomos.com

CapValue : info@capvalue.fr